

PAR ERIC JAILLAIS

PRESIDENT DE LA FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT D'INDRE-ET-LOIRE

## CONFÉRENCE-DÉBAT Sous le soleil positivement...

« Architecture bioclimatique, habitat de qualité, ville durable »

VAL TOURAINE HABITAT - 31 MARS 2010

### ***LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT : CONTEXTE GENERAL ET QUELQUES CHIFFRES***

Le bâtiment est en France le plus gros consommateur d'énergie parmi tous les secteurs économiques, avec **70 millions de tonnes d'équivalent pétrole** par an.

Cette énergie consommée entraîne l'émission de **120 millions de tonnes de CO2** (soit 25% des émissions nationales) et **32.7 millions de tonnes de carbone**.

La FFB a très largement participé et contribué aux travaux du Grenelle de l'Environnement en insistant sur la nécessité d'accompagner les maîtres d'ouvrage et les particuliers pour la réalisation des travaux.

- **LES BATIMENTS NEUFS**

Deux objectifs pour demain :

- **2012** : toutes les constructions neuves devront répondre au **label « bâtiment basse consommation » (BBC)**, soit une consommation en énergie primaire fixée à 50 kWh/(m<sup>2</sup>.an).

Ce seuil sera modulé en fonction de la localisation, des caractéristiques, de l'usage et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments

- **2020** : toutes les constructions neuves devront répondre au **label « bâtiment à énergie positive » (BEPOS)**, soit une consommation d'énergie des bâtiments inférieure à la quantité d'énergie qu'ils produisent à partir des sources renouvelables.

- **LES BATIMENTS EXISTANTS**

L'objectif est de réduire la consommation moyenne du parc de 38% d'ici 2020.

Tous les bâtiments publics feront l'objet d'un audit énergétique et l'Etat se donne comme objectif d'engager la rénovation de l'ensemble de ses bâtiments d'ici 2020.

L'ensemble du parc de logements sociaux devra être rénové, en commençant par les 800 000 logements dont la consommation énergétique est supérieure à 230 kWh/(m<sup>2</sup>.an) qui devront faire l'objet d'une rénovation énergétique d'ici 2020 pour atteindre une consommation inférieure à 150 kWh/(m<sup>2</sup>.an) d'ici 2020.

Le parc résidentiel existant compte environ 30 millions de logements dont la consommation moyenne est aujourd'hui de 240 kWh/(m<sup>2</sup>.an). D'ici 2020 la consommation moyenne de ces logements devra être ramenée à 150 kWh/(m<sup>2</sup>.an).

La rénovation énergétique représente un marché global de 20 à 25 milliards d'euros par an pour atteindre l'objectif de réduire la consommation moyenne d'énergie des bâtiments de 38% à l'horizon 2020.

## **UN PLAN NATIONAL DE FORMATION HORS DU COMMUN : FEEBAT**

La question de la formation de la filière du bâtiment est un enjeu majeur pour la réussite des objectifs du Grenelle de l'Environnement.

C'est pourquoi la FFB et les fournisseurs d'énergie, en partenariat avec les pouvoirs publics, ont développé dès 2008 des formations pour aider les entreprises de Bâtiment à relever le défi des économies d'énergie.

Ces formations, baptisées FEEBAT (Formation aux Economies d'Energie des entreprises et artisans du Bâtiment), permettent aux chefs d'entreprise et à leurs salariés d'acquérir les connaissances

énergétiques transversales et les outils d'évaluation nécessaires à la proposition d'une offre globale de rénovation énergétique.

**Un premier module** de 2 jours, adressé essentiellement aux chefs d'entreprise, permet d'identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments, d'élaborer et de proposer les différentes solutions techniques et de maîtriser leurs interactions.

**Un deuxième module** de 2 jours, essentiellement adressé au personnel d'encadrement, vise la maîtrise des outils et des calculs pour mettre en œuvre efficacement un ensemble de technologies énergétiques complémentaires.

**Sept troisièmes modules** de 2 jours, adressés essentiellement aux compagnons des entreprises, visent à maîtriser la mise en œuvre des technologies et des produits, à connaître leurs avantages et leurs limites.

**Un module complémentaire** de 2 jours, permet aux chefs d'entreprise d'apprendre à commercialiser une offre de travaux d'amélioration énergétique globale, et à s'organiser en toute sécurité juridique et en étant assuré en conséquence.

Aujourd'hui en Indre-et-Loire, se sont près de 400 personnes qui ont suivi les formations FEEBAT, et la demande est encore très intense.

Qui plus est, la FFB travaille ardemment avec le ministère BORLOO et celui de l'Education nationale pour que les référentiels de formation et les diplômes de la formation initial et continue prennent en compte tous les enjeux du Grenelle de l'Environnement.

### ***LA MARQUE « LES PROS DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE »***

Dans le cadre de son action globale « Bâtir avec l'Environnement » initiée il y a un an, la FFB a souhaité renforcer le volet « performance énergétique » et a créé pour se faire la marque « Les Pros de la Performance Energétique ». L'accent est mis dans un premier temps sur la rénovation énergétique du parc de bâtiments existants et, dans un deuxième temps, sur la généralisation de la construction de bâtiments à basse consommation, puis à l'énergie solaire.

Les Pros de la Performance Energétique sont des entrepreneurs et artisans qui ont signé la charte « Bâtir avec l'Environnement » de la FFB et qui sont qualifiés dans leur métier avec une mention complémentaire « économie d'énergie » ou certifiés « rénovation énergétique ».

Pour détenir cette mention complémentaire ou cette certification, les entreprises doivent avoir fait suivre les formations FEEBAT au minimum à 10% de leur effectif.

C'est Qualibat qui délivrera la marque « Les Pros de la Performance Energétique ».